## LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 - NUMÉRO 03

LA FÉDÉRATION AUTONOME DU COLLÉGIAL (FAC)

ET D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

ENTRE D'UNE PART :

CONCERNANT LE PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL PRÉVU À LA CLAUSE 7-1.02 (ANNÉE 2006-2007)

## PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL

En vertu de la clause 7-1.02 de la convention collective 2005-2010, les parties nationales déterminent les montants à distribuer en perfectionnement et identifient les collèges bénéficiaires.

Pour l'année 2006-2007, les parties nationales conviennent de la répartition des montants disponibles selon les critères suivants :

- Nombre total d'enseignantes et d'enseignants pour les syndicats affiliés à la FAC : (cf. page 4) 2 765,07 ETC
- 2. Somme à distribuer : 2 765,07 ETC x 45,00 \$ = 124 428,15 \$

Moins : Somme distribuée aux collèges du groupe I = 7 000,00 \$

Somme à distribuer pour les groupes II, III, IV et V 117 428,15 \$

- 3. Le nombre de points déterminés pour chaque collège des groupes II, III, IV et V est en fonction de la pondération qui a été attribuée par les parties pour chaque groupe.
- 4. Valeur à chaque point, pour les groupes II, III, IV et V :

<u>Somme à distribuer</u> <u>117 428,15 \$</u> = 38,554 \$ le nombre total de points 3 045,84 5. Les parties conviennent que les collèges bénéficiaires du fonds de perfectionnement provincial de même que les montants qui leur sont alloués sont ceux présentés dans les tableaux ci-dessous :

GROUPE I		
Collège	Montant	
Sorel-Tracy	3 500 \$	
Héritage	3 500 \$	
TOTAL	7 000 \$	

GROUPE II			
	Nombre d'ETC	Pondération x 2	Montant (x 38,554 \$)
Rivière-du-Loup	111,91	223,82	8,629,16 \$
Jonquière (incluant Charlevoix)	317,47	634,94	24,479,48 \$

GROUPE III			
	Nombre d'ETC	Pondération x 3	Montant (x 38,554 \$)
Rimouski	229,17	687,51	26 506,26 \$
Institut maritime	39,58	118,74	4 577,90 \$

	GROUPE IV		
	Nombre d'ETC	Pondération x 3,5	Montant (x 38,554 \$)
Abitibi-Témiscamingue	209,38	732,83	28 253,53 \$

GROUPE V			
	Nombre d'ETC	Pondération x 4,25	Montant (x 38,554 \$)
Gaspésie et des Îles (excluant Centre spécialisé des pêches)	152,47	648,00	24 982,99 \$

TOTAL des groupes II III IV et V	3 045,84	117 429,32 \$
TOTAL des groupes II, III, IV et V	3 043,04	111 420,02 0

6. Pour l'année 2006-2007, les montants à répartir entre les établissements dont les syndicats sont affiliés à la FAC sont établis en fonction des ressources allouées à chaque établissement pour l'année 2005-2006 et sont présentés dans le tableau ci-dessous :

## Nombre total d'ETC alloué à l'enseignement régulier<sup>(1)</sup>

Établissement(s) dont le syndicat est affilié à la FAC	Total d'équivalent à temps complet (ETC) 2005-2006
Abitibi-Témiscamingue	209,38
André-Laurendeau	193,51
Dawson	506,71
Gaspésie et des Îles	106,70
Gaspésie – Carleton	27,11
Gaspésie – Îles de la Madeleine	18,66
Héritage	75,57
Jonquière	292,48
Charlevoix	24,99
Lionel-Groulx	287,87
Rimouski	229,17
<ul> <li>Institut Maritime du Québec</li> </ul>	39,58
Rivière-du-Loup	111,91
Rosemont	167,62
Sorel-Tracy	83,52
Vanier	390,29
TOTAL	2 765,07

Document préparé par la Direction générale du financement et de l'équipement, sur la base des informations au 3 janvier 2007.

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à \_\_\_\_\_\_\_\_ ce, \_\_\_\_\_\_\_e jour du mois de \_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2007.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

POUR LA FÉDÉRATION AUTONOME DU COLLÉGIAL (FAC)

Diane Brien, représentante Fédération des cégeps Jean-Claude Drapeau, président

Jocelyne Drouin, représentante MELS

Yves Ouellet, vice-président

aux ressources et aux relations de travail